



Magny les Hameaux, le 30 Mars 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

L'An deux mille vingt et un, le Lundi 29 Mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de festivités « Au Trait d'Union » à Magny-les-Hameaux, en séance sans public, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.
- **S'EST ABSTENU** de donner un avis sur le projet de Pacte de gouvernance proposé par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **A ADOPTÉ** le compte de gestion du comptable public assignataire pour l'exercice 2020.
- **A APPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2020, **ET A ARRÊTÉ** les résultats définitifs.
- **A FIXÉ** les taux de fiscalité pour l'année 2021 :

	Taux communal	Taux départemental	Taux 2021
Foncier bâti	23,19%	11,58%	34,77%
Foncier non bâti	82,87%		82,87%

- **A ADOPTÉ** les chapitres suivants du budget primitif 2021 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2021
011 - Charges à caractère général	3 688 376,80 €
012 - Charges de personnel	8 624 810,00 €
014 - Atténuations de produits	287 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	583 805,00 €
66 - Charges financières	30 664,47 €
67 - Charges exceptionnelles	56 538,86 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 691 965,50 €
022 - Dépenses imprévues	400 849,44 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	397 492,65 €
Total dépenses de fonctionnement	16 805 679,72 €

2) Les recettes de fonctionnement

3) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2020	Budget primitif 2021
001 - Solde d'exécution reporté			
040 - Opérations d'ordre entre sections	48 198,55 €		48 198,55 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	120 266,39 €		120 266,39 €
10 - Dotations fonds divers	5 000,00 €		5 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	241 000,00 €		241 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	50 000,00 €		50 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	11 187,60 €	111 187,60 €
21 - Immobilisations corporelles	1 275 000,00 €	210 412,26 €	1 485 412,26 €
23 - Immobilisations en cours	5 171 881,74 €	725 805,77 €	5 897 687,51 €
Total dépenses d'investissement	7 011 346,68 €	947 405,63 €	7 958 752,31 €

4) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2020	Budget primitif 2021
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	166 399,67 €		166 399,67 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 691 965,50 €		2 691 965,50 €
024 - Produits des Cessions	3 000,00 €		3 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	397 492,65 €		397 492,65 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	120 266,39 €		120 266,39 €
10 - Dotations fonds divers	710 000,00 €		710 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	2 333 296,00 €	1 536 332,10 €	3 869 628,10 €
16 - Emprunts	0 €		0 €
Total recettes d'investissement	6 422 420,21 €	1 536 332,10 €	7 958 752,31 €

Total recettes investissement et fonctionnement : 24 764 432,03 euros

Total dépenses investissement et fonctionnement : 24 764 432,03 euros

ET A ADOPTÉ le budget primitif 2021 pour un montant total de **24 764 432,03 euros**.

- **A DECIDÉ** d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0%
N-2	10%
N-3	30%
N-4	60%
antérieur	100%

ET A DIT que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants », au vu d'un tableau de bord et seront repris si nécessaire au compte 7817.

- **A APPROUVÉ** la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprise à destination des établissements éligibles de la commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération, **A APPROUVÉ** le règlement proposé, **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.
- **A ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois du service Petite enfance.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune et le CLOS pour l'année 2021 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 78 805 €.

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les conventions avec la MJC et l'AMM et à verser les montants suivants à ces associations :
La MJC : Subvention de fonctionnement de 50 000 €
L'AMM : Subvention de fonctionnement de 23 000 €.
- **A DECIDÉ** la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles, avec une clôture à intervenir à l'issue de trois exercices budgétaires, **A DIT** que le budget de la Caisse des Ecoles a été intégré dans le budget primitif de la commune pour 2021, **ET A DIT** que Monsieur le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre de l'appel à projets « MobBiodiv'2020 » pour le financement de la restauration de milieux naturels par des actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres, **A APPROUVÉ** la mise en œuvre du projet de renaturation du terrain « Le Clos aux Roses » sur la commune de Magny-les-Hameaux, **ET A DIT** que la commune s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A APPROUVÉ** le protocole d'accord à conclure entre la commune de Magny-les-Hameaux et la société AXAN TP, **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2021 et à signer toutes les pièces afférentes, **A ADOPTÉ** le projet d'améliorations énergétiques et de confort d'été de l'Hôtel de Ville pour un montant de 420 000 € HT, soit 504 000 € TTC, études comprises, **A DIT** que le financement de l'opération s'établit de la façon suivante :
 - 80% au titre du DSIL, soit 336 000 € HT (403 200 € TTC)
 - 20% de fonds propres, soit 84 000 € HT (100 800 € TTC)**ET A DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget primitif 2021, section d'investissement


 Maire
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.